Peaudecerf, Thèse, tome 3 Malrieu 2700

II.7.52. Triomphou ar General Moreau, (a) guinidic a Vontroulez, General arme ar Rhin, unan eus ar re vella a zo en Franç d'ar Botret vad eus a Vreiz.

Ms. VII, p. 355-359.

Timbre: Var ton: Divar va scaon, en toul va dor.

Incipit : An Impalaer (1) a lavare : **Composition :** 21 c. de 4 v. de 8 p.

Sujet. Les triomphes du Général Moreau, natif de Morlaix, Général de l'armée du Rhin, l'un des meilleurs qu'il y a en France, aux bons garçons de Bretagne. Ce texte raconte, d'une façon très imagée, une bataille entre le général « Kraï », vieux général de l'Empereur, et les troupes de Moreau, ces derniers obtenant la victoire.

Nombre de vers sont annotés. Les notes se trouvent en bas de chaque page.

Origine du texte.

Dans le manuscrit : « *Composet gant ar citoyen d'Erm, oberour Butun en Qemper*. » (Composée par le citouen d'Erm fabriquant de tabac à Quimper).

Autres sources : Ce texte fut imprimé à Quimper, chez Y. J. L. Derrien, le 7 Messidor an 8 de la République française (27 juin 1800). Les notes, beaucoup plus développées, se trouvaient à la fin de la chanson (1).

Alexandre Lédan et le texte.

Transcription: en 1850, au plus tôt.

Une virulente polémique prit corps en 1929, à propos de cette transcription: Camille Le Mercier d'Erm dans un article intitulé « Un Barde Jacobin. – Jean-François d'Erm (1745-1808) », publié dans *Le Foyer Breton / An Oaled*, accusa A. Lédan de plagiat. S'appuyant d'une part sur les dires de Fanch Gourvil, qui lui avait écrit que la transcription du ms. VII ne portait pas de nom d'auteur, et, d'autre part, sur ceux, mal compris, de Taldir Jaffrennou dans son anthologie *Breiziz*, il crut que le contenu complet des manuscrits Lédan était de la plume de l'imprimeur lui-même. Le fait de trouver le texte de son aïeul retranscrit dedans signifiait donc que A. Lédan l'avait tout simplement volé. « *Mais l'imprimeur morlaisien, - homme prudent! – se contentait sans doute de dépouiller les morts. Même, il avait la précaution d'attendre qu'ils fussent convenablement refroidis, voire racornis et pulvérisés, pour en entreprendre l'exploitation. » Et pour enfoncer le clou, il trouva l'appui post mortem de A. Brizeux, dans sa « Lettre à un chanteur de Tréguier », et de Hersart de La Villemarqué, dans son étude « De l'avenir de la langue Bretonne », pour montrer que « le père Lédan », comme il l'appelle, n'était pas à son coup d'essai (2).*

C'est Edouard Lédan, petit-fils de l'imprimeur, qui monta au créneau pour défendre la mémoire de son grand-père. Il écrivit, pour se faire, à Camille Le Mercier d'Erm et envoya une copie de sa lettre au rédacteur en chef de *An Oaled*, le 15 octobre 1929. Il y expliquait

que son grand-père, en plus de ses œuvres personnelles qu'il a avait signées, avait retranscrit, dans ses manuscrits, un grand nombre de pièces diverses et qu'il s'était efforcé d'y mettre le nom de l'auteur quand il le savait. Il indiquait aussi que le texte « An Triomphou eus a Voreau », était signé, contrairement à ce qu'avait avancé C. Le Mercier d'Erm. Et enfin, à propos de l'attaque de Brizeux, il demandait enfin : « Vous l'accusez, en outre, d'avoir, « reproduit les chansons de Brizeux, sans nom d'auteur, bien entendu, à moins qu'il n'y mit le sien (phrase de l'article d'Erm, reprise dans la lettre et mise en italique). » Voulez-vous me faire savoir quelles sont les chansons de Brizeux reproduites par mon grand-père et signées de son nom? Quant à celles reproduites sans nom d'auteur mais imprimées par lui, comment peut-on affirmer qu'il en est l'auteur? Mon grand-père était l'imprimeur d'un grand nombre de bardes populaires bretons de l'époque, qui, non contents de propager ses œuvres à lui, faisaient imprimer, en outre, fréquemment des œuvres de leur composition. Comme il n'était guère possible à mon grand-père d'en contrôler l'origine, il les reproduisait comme on les lui envoyait et ne pouvait agir autrement. Que Brizeux, qui était alors en Italie, s'y soit trompé, c'est d'autant plus facile à comprendre que le contrôle ne lui en était guère possible. Mon grand-père n'a jamais signé que ses œuvres et avait la plus grande probité au point de vue littéraire comme au point de vue privé.»

C. Le Mercier d'Erm accepta de réparer son erreur tant dans le *Foyer Breton* que dans le livre qu'il s'apprêtait à publier, tout en demandant à Edouard Lédan s'il acceptait de retirer de sa lettre « les passages blessants qu'elle contenait. » A quoi E. Lédan répondit favorablement (3).

Cette polémique, si anodine qu'elle puisse nous paraître aujourd'hui, nous montre bien comment était perçu A. Lédan de A. Brizeux et Hersart de La Villemarqué à C. Le Mercier d'Erm. Notre perception actuelle de l'imprimeur morlaisien en est aussi tributaire.

Impression(s): aucune.

Mise en valeur : Chansons bretonnes (1854).

Impressions postérieures sur feuilles volantes (ou édition populaire). Non répertorié.

Versions collectées. Catalogue Malrieu, non répertorié.

Sources bibliographiques.

- (1) **J. Ollivier**, n° 32.
- (2) **Camille Le Mercier d'Erm**, « Un Barde jacobin (suite). Les vicissitudes de la Propriété Littéraire, en Bretagne », *Le Foyer Breton / An Oaled*, n° 28, 1929, p. 818-821.
- (3) « A propos de l'Imprimeur-Barde Alexandre Lédan », Le Foyer Breton / An Oaled, n° 28, 1930, p. 83-84.